

## **Session ordinaire de l'année 2011 du Conseil Supérieur de la Statistique**

Le Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) a tenu sa première session ordinaire de l'année 2011 le 7 octobre 2011 dans la salle de conférence du NOVOTEL LA TCHADIENNE, sous la Présidence de Monsieur Mahamat Ali Hassan, Ministre du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale, Président du CSS.

Les membres du Conseil Supérieur de la Statistique ont pris part à cette première session ordinaire.

- Le Ministre du Développement Pastoral et des Productions Animales
- Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises
- Le Ministre du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale
- Le Ministre de l'Enseignement Secondaire
- Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
- Les Représentants du Ministre de l'Agriculture et de l'Irrigation
- Le Représentant du Ministre de l'Hydraulique Urbaine et Rurale
- Les Représentants du Ministre de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale
- Le Représentant du Directeur National de la Banque Centrale
- Le Représentant de la Confédération des Syndicats au Tchad (CST)
- Le Directeur Général de l'INSEED

Le Directeur Général de l'INSEED a rapporté les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président du Conseil Supérieur de la Statistique a remercié les membres présents à la réunion pour leur engagement en matière de développement de la statistique. Il a rappelé le rôle et l'importance des statistiques dans le processus de développement tout en soulignant les principaux défis à relever en matière d'accélération des réformes en matière statistique. Le Président du Conseil a ensuite indiqué que l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2011-2015) permettra de consolider les réformes déjà entreprises, améliorer le nécessaire dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), faciliter le financement dans activités statistiques dans le cadre d'une programmation régulière, et améliorer le dispositif de formation des ressources humaines indispensables au pays.

Le Directeur Général de l'INSEED a présenté le projet final SNDS 2011-2015, formulé dans le cadre d'un processus participatif lancé officiellement le 1<sup>er</sup> avril 2010 et ayant impliqué 88 représentants des producteurs et utilisateurs de statistiques. Il a brossé le constat actuel du système statistique national, les principaux défis à relevés et la vision du Gouvernement qui est de d'édifier un appareil statistique public coordonné, disposant des capacités nécessaires pour satisfaire à temps les besoins prioritaires des utilisateurs publics et privés, et répondant aux normes reconnues de la qualité statistique. Il par la suite rappeler que pour concrétiser cette vision, 4 axes stratégiques ont été définis autour de l'amélioration de la gouvernance statistique, la consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique, la facilitation de l'utilisation des produits statistiques, et l'amélioration de la qualité de la production statistique. Et il a indiqué que sur la base des orientations stratégiques définies, des plans d'actions ont élaborées pour un coût global de 32,9 milliards de FCFA sur une période de 5 ans, qui reste comparable avec celui des pays africains ayant engagé un plan stratégique de réflexion stratégique ; le financement de la SNDS proviendrait principalement de la

quote-part de la redevance statistique prise en charge par l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers intervenant ponctuellement dans le renforcement des capacités et le financement des enquêtes. Le Directeur Général de l'INSEED a aussi indiqué que le projet final de la SNDS a été examiné et validé par le Comité des Programmes Statistiques (CPS) en sa séance du 18 mai 2011 et il a été présenté aux principaux partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour commentaires et avis.

A la suite de la présentation de la SNDS, les membres du Conseil ont à tour de rôle donné leurs avis et observations sur le document stratégique. L'unanimité s'est dégagée sur la qualité du document de la SNDS et l'importance pour le pays de mettre en œuvre les orientations définies avec les ressources financières adéquates. Ce résultat est le fruit d'un long processus participatif animé par l'INSEED et impliquant les producteurs, les utilisateurs et les partenaires techniques et financiers. Les membres du Conseil ont recommandé d'inclure dans les dispositifs statistiques prioritaires, l'emploi, les micro-crédits et l'épargne. Les membres du Conseil ont aussi insisté sur l'importance de la formation des ressources humaines dans une perspective continue d'amélioration de la qualité statistique. Et au titre des divers points inscrits à l'ordre du jour, les membres de Conseil ont recommandé le réaménagement du décret numéro 417/PR/MPED du 14 septembre 2000, pour rendre régulière et efficace la coordination du système statistique national.

A l'issue de ces échanges, les membres du Conseil Supérieur de la Statistique ont validé la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2011-2015) moyennant les quelques amendements proposés.

N'Djamena le 7 octobre 2011

**Le Secrétaire du Conseil Supérieur de la Statistique**

**OUSMAN ABDOULAYE HAGGAR**